

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 252
26 avril 2016**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-cinquante-deuxième (252^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 26 avril 2016, à 19 h30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale par intérim, DGA, directrice du SREJ

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 mars 2016 (No 249) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil des commissaires du mardi, 12 avril 2016 (No 250) et du mardi, 19 avril 2016 (No 251)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 mars 2016 (No 249) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil des commissaires du mardi, 12 avril 2016 (No 250) et du mardi, 19 avril 2016 (No 251)
6. Rapport d'appréciation de la situation financière au 31 mars 2016 (**Service des ressources financières – Dossier d'information**)
7. Tarification – Surveillance du midi 2016-2017 (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
8. Renouvellement de l'entente avec la Commission scolaire des Bois-Francs – Reprographie (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
9. École La Poudrière – Amélioration de l'accessibilité des immeubles - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. École Saint-Nicéphore – Réfection de la maçonnerie et isolation - Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Protocole d'entente – Municipalité de Saint-Lucien (**Direction générale – Dossier de décision**)
12. Délégation à l'assemblée générale de la FCSQ (**Direction générale – Dossier de décision**)
13. Modification de l'acte d'établissement 2015-2016 du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau (**Service de la formation professionnelle – Dossier de décision**)
14. Motion de félicitations - Concours "*Ma plus belle histoire*" (Mme Lyne Bélanger – **Dossier de décision**)
15. Motion de félicitations - Spectacle annuel de l'ensemble Mackinaw (Mme Lyne Bélanger – **Dossier de décision**)
16. Motion de félicitations – Dictée du Salon du livre de Trois-Rivières (M. Jean-François Houle – **Dossier de décision**)
17. Motion de félicitations – Alicia Côté (M. Jean-François Houle – **Dossier de décision**)

SUITE, PAGE 3

18. Motion de félicitations – Mme Jessica Ebacher, Me François Lafrenière et Me Élisabeth Jutras (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
19. Motion de félicitations – *Secondaire en spectacle* (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
20. Motion de félicitations – Improvisation – La Poudrière (M. Alain Charest – Dossier de décision)
21. Tarification – Programmes particuliers 2016-2017 (Service des ressources financières – Dossier de décision)
22. Période réservée au comité de parents
23. Période réservée au président
24. Période réservée à la direction générale
25. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2210/2016

Les items : 16. Motion de félicitations – Dictée du Salon du livre de Trois-Rivières (M. Jean-François Houle – Dossier de décision), 17. Motion de félicitations – Alicia Côté (M. Jean-François Houle – Dossier de décision), 18. Motion de félicitations – Mme Jessica Ebacher, Me François Lafrenière et Me Élisabeth Jutras (M. Jean-François Houle – Dossier de décision), 19. Motion de félicitations – *Secondaire en spectacle* (M. Jean-François Houle – Dossier de décision) et 20. Motion de félicitations – Improvisation (M. Alain Charest – Dossier de décision), sont inscrits à l'ordre du jour séance tenante.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 MARS 2016 (NO 249) ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 12 AVRIL 2016 (NO 250) ET DU MARDI, 19 AVRIL 2016 (NO 251)

RÉSOLUTION CC : 2211/2016

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 mars 2016 (no 249) et des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil des commissaires du mardi, 12 avril 2016 (no 250) et du mardi, 19 avril 2016 (no 251).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 MARS 2016 (NO 249) ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 12 AVRIL 2016 (NO 250) ET DU MARDI, 19 AVRIL 2016 (NO 251)

RÉSOLUTION CC : 2212/2016

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par M. Marc Bergeron, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 mars 2016 (no 249) et les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil des commissaires du mardi, 12 avril 2016 (no 250) et du mardi, 19 avril 2016 (no 251).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. RAPPORT D'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2016 (Service des ressources financières – Dossier d'information)

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, procède au dépôt du rapport d'évaluation de l'évolution financière de la Commission scolaire des Chênes, au 31 mars 2016. On note qu'à cette date, l'écart favorable par rapport au budget des 50 500 \$. Madame Lemire répond aux questions des membres du conseil à ce sujet.

7. TARIFICATION – SURVEILLANCE DU MIDI 2016-2017 (Service des ressources financières – Dossier de décision)

La *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes* prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance. Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et que le conseil des commissaires a adopté des tarifs permettant l'autofinancement depuis 2012-2013. Rappelons qu'au secondaire, historiquement le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents.

SUITE, PAGE 5

Le ratio d'organisation est de un (1) surveillant pour environ 30 élèves au primaire. Les tarifs en vigueur permettent de dégager une marge de manœuvre de 5% pour faire face aux mauvais payeurs.

Le renouvellement des ententes collectives accorde des indexations salariales de 1,5% au 1^{er} avril 2016 et 1,75% au 1^{er} avril 2017.

Il aurait lieu aussi de modifier la tarification demandée au secondaire afin de maintenir aussi l'autofinancement.

RÉSOLUTION CC : 2213/2016

CONSIDÉRANT QUE la Loi de l'instruction publique autorise la commission scolaire à charger en entier ou en partie, les coûts de surveillance à l'heure du midi ;

CONSIDÉRANT QUE le ratio d'organisation est d'environ un (1) surveillant pour 30 enfants, au primaire;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance du midi n'est pas un service financé par le MEES;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires souhaite que la tarification demeure la plus basse possible tout en maintenant l'autofinancement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soutenir les écoles face aux difficultés de paiement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer la tarification de la surveillance au préscolaire, primaire et secondaire compte tenu de l'évolution des coûts;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter les tarifs suivants pour la surveillance :

- ▶ 250 \$ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
 - ▶ 58 \$ par enfant à compter du 4^e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
 - ▶ 39 \$ pour un élève au secondaire.
- Le ratio d'organisation est d'environ un (1) surveillant pour 30 élèves, au primaire.
 - Ces tarifs seront, pour les années subséquentes, indexés annuellement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS – REPROGRAPHIE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Après une année d'utilisation du service de reprographie de la Commission scolaire des Bois-Francis, à la suite de notre protocole d'entente conclu par les deux parties, on est à l'étape de décider du renouvellement de cette entente.

SUITE, PAGE 6

Au cours de cette année, le Service des ressources matérielles (SRM) a effectué un suivi auprès des utilisateurs et auprès du partenaire pour assurer un service de qualité. Quelques correctifs ont été apportés, tant au niveau de l'outil informatique que du traitement des commandes.

Le SRM a traité chacune des plaintes et a assuré un support aux utilisateurs pour mieux comprendre le cheminement d'une commande et comprendre leurs besoins. Le SRM a développé des outils informatiques pour mieux compléter les réquisitions et a sensibilisé le partenaire à certaines particularités des commandes.

On peut conclure qu'à la suite des efforts déployés de part et d'autre, on a atteint un rendement très satisfaisant dans les opérations de reprographie. Un sondage auprès des utilisateurs démontre à ce jour une amélioration constante depuis le transfert des activités.

De plus, comme prévu, des économies substantielles ont été réalisées à la suite du nombre de « clics » réalisés. Des économies plus importantes sont à prévoir selon l'augmentation du volume.

Compte tenu du rendement actuel des activités de reprographie et de l'arrimage actuel, la volonté de la commission scolaire est de poursuivre ce partenariat en renouvelant l'entente actuelle, en apportant un ajustement de prix pour les « clics » 11 x 17 pouces.

RÉSOLUTION CC : 2214/2016

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure une entente avec un organisme public;

CONSIDÉRANT le rendement actuel et l'arrimage avec le service de reprographie de la Commission scolaire des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT les économies réalisées;

CONSIDÉRANT les résultats de notre sondage de satisfaction;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lise Morin:

- de renouveler l'entente actuelle avec la Commission scolaire des Bois-Francis;
- d'autoriser la direction générale à signer un protocole d'entente en y incluant la liste de prix de chacun des éléments, et ce, pour l'année scolaire 2016-2017.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. ÉCOLE LA POUDRIÈRE - AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure 30850 *Amélioration de l'accessibilité des immeubles*. Le projet consiste en l'installation d'un ascenseur accessible à tous les niveaux.

SUITE, PAGE 7

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 29 mars 2016.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 19 avril 2016 à 11 h. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les travaux débiteront au début du mois de mai pour se prolonger jusqu'en septembre. Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Amélioration de l'accessibilité des immeubles*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 870 841.00 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2215/2016

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Amélioration de l'accessibilité des immeubles*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Guylaine Lavigne:

- d'octroyer le contrat pour l'installation d'un ascenseur à l'école La Poudrière à l'entreprise Construction Bertrand Dionne, au montant de 754 184.48 \$ (*avant taxes*);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. ÉCOLE SAINT-NICÉPHORE – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET ISOLATION - OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. Le projet consiste en la réfection de la maçonnerie et l'isolation. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 23 mars 2016.

SUITE, PAGE 8

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 19 avril 2016 à 14 h. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août. Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 260 874.00 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2216/2016

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2015-2016*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste:

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la maçonnerie et l'isolation de l'école Saint-Nicéphore à l'entreprise Construction Benoit Moreau, au montant de 145 965.00 \$ (*avant taxes*);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. PROTOCOLE D'ENTENTE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN (Direction générale – Dossier de décision)

Après discussion des membres du conseil et compte tenu des observations formulées, il est convenu de reporter l'étude de cet item et toute décision eu égard à celui-ci à une séance ultérieure.

12. DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ (Direction générale – Dossier de décision)

La Fédération des commissions scolaires du Québec tiendra prochainement son assemblée générale annuelle. Les commissions scolaires qui sont membres de la FCSQ doivent déléguer leurs représentants par voie de résolution.

Le nombre de représentants par commission scolaire est déterminé dans les règlements de la Fédération et tient compte du nombre d'élèves d'une commission scolaire.

La commission scolaire a droit de déléguer quatre représentants. Il est d'usage d'y déléguer les officiers. Comme les représentants doivent être délégués par voie de résolution, il y a aussi lieu de déléguer deux substituts en cas d'empêchement d'une des personnes déléguées.

RÉSOLUTION CC : 2218/2016

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Chênes est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle de la FCSQ la commission scolaire est représentée par les commissaires qui ont été formellement désignés par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le nombre de représentants autorisés pour la commission scolaire est de quatre;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires convient de désigner d'office les deux officiers comme représentants de la commission scolaire;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, que les délégués de la Commission scolaire des Chênes à l'assemblée générale annuelle et au congrès de la FCSQ soient les personnes suivantes :

M. Jean-François Houle
Mme Isabelle Marquis
Mme Lyne Bélanger
Mme Lucie Gagnon

Et comme substitut :
Mme Guylaine Lavigne

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2015-2016 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU (Service de la formation professionnelle – Dossier de décision)

Annuellement, la Commission scolaire des Chênes consulte diverses instances pour son plan triennal des immobilisations, ses actes d'établissement, ses services éducatifs offerts et ses territoires pédagogiques.

SUITE, PAGE 10

Pour l'année scolaire 2015-2016, ces éléments ont été adoptés par le Conseil des Commissaires en décembre 2014. En juin 2015, la commission scolaire a reçu l'autorisation du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour un prêt de carte pour le programme d'Assistance technique en pharmacie à la Commission scolaire du FER.

Même si les formations ont lieu dans d'autres régions, le personnel et les élèves relèvent du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau. Pour cette raison, la commission scolaire doit modifier l'acte d'établissement du CFP Paul-Rousseau afin d'y voir inscrit l'immeuble 12 correspondant au :

Centre de formation professionnelle et générale de Sept-Îles (A.-W.-Gagné)
9, rue de La Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5E3
No bâtiment : 792040

RÉSOLUTION CC : 2219/2016

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes a consulté diverses instances pour son plan triennal des immobilisations, ses actes d'établissement, ses services éducatifs offerts et ses territoires pédagogiques et que pour l'année scolaire 2015-2016, ces éléments ont été adoptés par le Conseil des commissaires, en décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a reçu l'autorisation du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour un prêt de carte pour le programme d'Assistance technique en pharmacie à la Commission scolaire du FER.

CONSIDÉRANT que ce nouveau personnel et ces nouveaux élèves, de la Commission scolaire du FER, relèvent du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau s'est prononcé en faveur des changements soumis à la consultation;

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter pour l'année 2015-2016, la modification à l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau en y ajoutant l'immeuble 12.

Centre de formation professionnelle et générale de Sept-Îles (A.-W.-Gagné)
CS du FER
9, rue de La Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5E3
No bâtiment : 792040

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. MOTION DE FÉLICITATIONS - CONCOURS "MA PLUS BELLE HISTOIRE"
(Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2220/2016

CONSIDÉRANT que le Centre de formation générale aux adultes Sainte-Thérèse et le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville ont récemment souligné la performance d'élèves de la Commission scolaire des Chênes au concours « *Ma plus belle histoire* »;

CONSIDÉRANT que ce concours (*qui en était à sa 13^e édition en 2016*) est organisé par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec (CSQ);

CONSIDÉRANT que sept élèves ont vu leur texte être choisi pour faire partie du recueil national publié chaque année;

CONSIDÉRANT que ce concours vise à honorer les efforts et la persévérance des élèves qui travaillent à se bâtir une vie meilleure et qu'il permet de souligner le dévouement et le professionnalisme des enseignantes et enseignants qui les accompagnent tous les jours;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Isabelle Marquis, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves Sophie Bachand, Janie Carrier Cusson, Marie-Ève Carrier Cusson, Marie-Claude Giguère, Caroline Pineault-Lévesque, Nabaa Ramel et Tommy Rochon; de même qu'aux enseignants-accompagnateurs et à la direction du Centre Sainte-Thérèse, à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et au Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville (SERD).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. MOTION DE FÉLICITATIONS - SPECTACLE ANNUEL DE L'ENSEMBLE MACKINAW (Mme Lyne Bélanger – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2221/2016

CONSIDÉRANT que le 3 avril 2016 a eu lieu, à l'auditorium de l'école La Poudrière, le spectacle annuel de l'ensemble folklorique Mackinaw;

CONSIDÉRANT l'implication de plusieurs dizaines d'élèves des différentes écoles de la commission scolaire dans les activités parascolaires offertes par Mackinaw;

CONSIDÉRANT la qualité du spectacle offert le 3 avril et la réponse massive du public;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Guylaine Lavigne. De saluer et féliciter les élèves de la commission scolaire pour leur engagement dans les projets mis en place par Mackinaw et de transmettre les hommages du conseil à la direction de Mackinaw.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. MOTION DE FÉLICITATIONS – DICTÉE DU SALON DU LIVRE DE TROIS-RIVIÈRES (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2222/2016

CONSIDÉRANT que pour une première fois, les élèves de l'école secondaire Jeanne-Mance acceptaient l'invitation de participer à la Dictée du 28e Salon du livre de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que ce projet éducatif, réalisé en collaboration avec la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec et l'Association des retraitées et retraités de l'éducation du Québec, s'adressait entre autres aux élèves de quatrième et cinquième secondaires des écoles publiques et privées des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que pour être éligibles à la Grande finale régionale, les élèves devaient être parmi les trois premières positions lors de la finale-école et devaient compléter en classe une dictée trouée sans avoir recours à des outils de référence;

CONSIDÉRANT que trois élèves du PEI se sont alors distingués: Sammie Bergeron et Mariane Leblanc en 5e secondaire et Kylianne Bisson en 4e secondaire;

CONSIDÉRANT que toutes trois ont pu participer à la Grande finale régionale qui s'est tenue le dimanche 20 mars 2016 au Centre des congrès de l'Hôtel Delta de Trois-Rivières et que pour l'évènement, neuf écoles étaient inscrites au concours et 27 élèves ont participé à la grande finale régionale;

CONSIDÉRANT que Mariane Leblanc a remporté la première place du concours, méritant une bourse de 200 \$ ainsi qu'un logiciel Antidote et que chaque participante à la grande finale s'est vu remettre un certificat honorifique;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Guylaine Lavigne, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Sammie Bergeron, Mariane Leblanc et Kylianne Bisson, de l'école Jeanne-Mance.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. MOTION DE FÉLICITATIONS – ALICIA CÔTÉ (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2223/2016

CONSIDÉRANT que récemment, la direction de Cascades, a annoncé le renouvellement du partenariat entre Cascades et la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec avec un investissement de 300 000 \$ pour une période de 3 ans à compter de 2017.

CONSIDÉRANT que les noms des 19 récipiendaires du Programme de bourses Cascades 2016 ont été dévoilés.

SUITE, PAGE 13

CONSIDÉRANT que ces athlètes, âgés de 16 à 25 ans, se sont partagé un montant total de 67 500 \$ en bourses d'Excellence académique, de Soutien à la réussite académique et sportive, de persévérance et de Leadership à l'occasion de la 12^e édition de ce partenariat avec la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.

CONSIDÉRANT que plusieurs boursiers Cascades se sont d'ailleurs distingués de façon remarquable sur les scènes sportives nationale, internationale et olympique.

CONSIDÉRANT que l'une des boursières de 2016 est une élève de l'école Marie-Rivier, en l'occurrence Alicia Côté, qui évolue sur la scène internationale en tennis de table;

CONSIDÉRANT qu'Alicia est récipiendaire d'une bourse de 4 000 \$ du Programme de bourses Cascades;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Alain Charest de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Alicia Côté, élève de l'école Marie-Rivier.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18. MOTION DE FÉLICITATIONS – MME JESSICA EBACHER, ME FRANÇOIS LAFRENIÈRE ET ME ÉLISABETH JUTRAS (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2224/2016

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'activités proposées aux élèves de l'école Jeanne-Mance récemment, la journaliste Jessica Ébacher, de même que les avocats Élisabeth Jutras et François Lafrenière ont partagé leur expérience et leur savoir avec les élèves;

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner l'apport de professionnels oeuvrant à l'extérieur des murs de l'école et qui jouent un rôle important au sein de la communauté éducative;

CONSIDÉRANT le temps que ces personnes ont bien voulu consentir aux élèves et, de ce fait, à leur persévérance et leur réussite;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Mme Jessica Ébacher, ainsi qu'à Me François Lafrenière et Me Élisabeth Jutras.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19. MOTION DE FÉLICITATIONS – SECONDAIRE EN SPECTACLE (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2225/2016

CONSIDÉRANT la tenue de l'édition 2016 des finales régionales de *Secondaire en spectacle* du Centre-du-Québec, à la polyvalente La Samare à Plessisville, les 12 et 13 avril derniers;

SUITE, PAGE 14

CONSIDÉRANT que les écoles secondaires de la Commission scolaire des Chênes ont raflé plusieurs prix.

CONSIDÉRANT les lauréats régionaux suivants :

- Catégorie création: Yucca Lauzon, Alyssa Noble, Élisabeth Pétrin et Maggie Vandal accompagnées de la comédienne Alison Tremblay de l'école Jean Raimbault (pour le numéro *Sommeil paradoxal*);
- Humour : Mégan Brouillard, humoriste de l'école La Poudrière (pour son monologue *Questions de jeunesse*);
- Catégorie interprétation-musique : Dorothée Tanguay de l'école Marie-Rivier (pour son interprétation de *L'hymne à l'amour* d'Édith Piaf);
- Mention du jury : Louis-Félix Blanchette, Sébastien Paul et Antoine Cusson, de l'école Jean-Raimbault (pour leur numéro de percussions *Men in black*).

CONSIDÉRANT qu'en plus de recevoir une bourse Desjardins de 125 \$, les artistes de la commission scolaire obtenaient un laissez-passer pour représenter la région du Centre du Québec au Rendez-vous panquébécois à Amos, à la fin mai 2016;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Manon Rivard, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux élèves Yucca Lauzon, Alyssa Noble, Élisabeth Pétrin, Maggie Vandal, Louis-Félix Blanchette, Sébastien Paul et Antoine Cusson, tous de l'école Jean-Raimbault, Mégan Brouillard, de l'école La Poudrière et Dorothée Tanguay de l'école Marie-Rivier.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20. MOTION DE FÉLICITATIONS – IMPROVISATION (M. Alain Charest – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2226/2016

CONSIDÉRANT que la Ligue scolaire d'improvisation du Centre du Québec (LSICQ) clôturait sa saison 2015-2016 à l'école secondaire La Poudrière de Drummondville le 23 avril 2016;

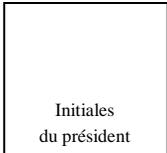
CONSIDÉRANT que plus de 150 jeunes provenant de 12 écoles secondaires de la région ont pris part à cette huitième saison;

CONSIDÉRANT que parmi les 22 équipes participantes, l'école secondaire La Poudrière de Drummondville s'est particulièrement démarquée en remportant les grands honneurs de la saison dans la catégorie juvénile.

CONSIDÉRANT que l'équipe finaliste était celle de l'école Jean Raimbault, qui a aussi livré une belle performance.

CONSIDÉRANT que l'équipe cadette de l'école Marie-Rivier a été finaliste dans sa catégorie;

SUITE, PAGE 15



Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Guylaine Lavigne, de transmettre les hommages et félicitations des membres du conseil aux membres des équipes d'improvisation des écoles La Poudrière, Jean-Raimbault et Marie-Rivier.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21. TARIFICATION – PROGRAMMES PARTICULIERS 2016-2017 (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers de la commission scolaire.

Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement du secondaire afin d'avoir une recommandation sur les tarifs.

Les tarifs proposés sont des maxima. Ceux-ci peuvent être réduits en tenant compte de certains revenus propres à l'établissement ou suite à une révision des activités du programme. Pour le primaire, tous les programmes sont déjà en autofinancement à l'exception du programme de musique.

	2016-2017	2015-2016
Musique à Jean-Raimbault	490 \$	472 \$
Danse à Jean-Raimbault	169 \$	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	307 \$	307 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{ère} et 2 ^e secondaire)	330 \$	306 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$	472 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$	346 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	455 \$	452 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	418 \$	392 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{ère} secondaire)	355 \$	204 \$
Langues à La Poudrière (2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e secondaire)	255 \$	204 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	306 \$	305 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{ère} secondaire)	344 \$	342 \$
Édu + à La Poudrière (2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$	402 \$
Musique à Duvernay	490 \$	472 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à St-Louis de Gonzague et St-Charles	340 \$	340 \$
Développement à long terme de l'athlète à St-Louis-de Gonzague	365 \$	365 \$

SUITE, PAGE 16

RÉSOLUTION CC : 2227/2016

CONSIDÉRANT QUE les importantes compressions budgétaires vécues depuis quelques années en éducation obligent la commission scolaire à revoir le soutien financier accordé à ses programmes particuliers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires souhaite que tous les programmes particuliers soient en autofinancement compte tenu des importantes compressions budgétaires vécues au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a demandé aux conseils d'établissement concernés de leur faire une recommandation sur la tarification à adopter;

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter les tarifs maximum suivants pour la prochaine année :

	2016-2017
Musique à Jean-Raimbault	490 \$
Danse à Jean-Raimbault	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	307 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{ère} et 2 ^e secondaire)	330 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	418 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{ère} secondaire)	355 \$
Langues à La Poudrière (2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e secondaire)	255 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	306 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{ère} secondaire)	344 \$
Édu + à La Poudrière (2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$
Musique à Duvernay	490 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à St-Louis de Gonzague et St-Charles	340 \$
Développement à long terme de l'athlète à St-Louis-de Gonzague	365 \$

Les tarifs 2016-2017 amènent les programmes en autofinancement à l'exception du programme de musique au primaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

22. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de sa dernière rencontre mensuelle, le comité de parents accueillait, à titre de conférencière, Mme Stéfanny Trudeau, qui a abordé le sujet de l'obsession du corps chez les jeunes. Près de 40 parents ont assisté à cette conférence qui fut très appréciée et qui a suscité beaucoup d'intérêt et de questionnements.

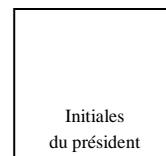
23. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur Houle aborde plusieurs sujets :

- La nouvelle directrice générale, Mme France Lefebvre (*qui entrera en fonction à une date à déterminer*) a rencontré les membres du personnel administratif et les directions d'établissement et de service, le mercredi, 20 avril dernier. Elle a reçu un bel accueil à cette occasion.
- Une nouvelle résolution d'appui au maintien de la démocratie scolaire a été transmise à la commission scolaire. Elle provient de la municipalité de Durham-Sud. À l'échelle de la province, ce sont près de 200 conseils municipaux qui ont adopté de telles résolutions.
- Un hommage sera rendu à Christiane Desbiens le 11 mai 2016, à l'occasion d'une activité du comité « *Affaires au féminin* » de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond. Les membres du conseil sont invités à y participer.
- Le président a accusé réception d'une lettre du ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, laquelle confirme une allocation de 31 726 \$, consentie à l'accueil des réfugiés syriens.
- Monsieur Houle rappelle la tenue de l'assemblée générale annuelle de la FCSQ, le samedi 28 mai 2016. Celle-ci sera précédée, le vendredi, 27 mai, d'une activité de réflexion intitulée : « *Des régions mobilisées pour la réussite des élèves* ».
- Monsieur Yvan Gauthier a été nommé directeur général par intérim de la FCSQ.
- Monsieur le président remercie les membres du conseil qui ont pris part aux journées portes ouvertes des écoles secondaires, les 23 et 24 avril 2016. Il met l'accent sur l'importance de cette présence, en appui aux écoles de la commission scolaire.
- Il rappelle la participation des élèves faisant partie du projet « *Je fais partie de la solution* » (*visant à contrer l'intimidation et à favoriser l'estime de soi*) à une exposition de photos qui sera présentée à la galerie Axart, les 5-6 et 7 mai.

24. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Sylvain fournit quelques précisions sur l'évolution de l'accueil des réfugiés syriens. Depuis janvier 2016, 20 élèves syriens ont été accueillis dans les écoles de la commission scolaire. À ceux-ci, et depuis le début de la présente année scolaire, on en ajoute une cinquantaine provenant de différents pays. Tel qu'il a déjà été mentionné, de nouveaux groupes ont été ouverts et l'évolution des besoins fait l'objet d'un suivi de façon continue.



25. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h14, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG